



Extrait du CGT ARLES

<https://www.cgтарles.fr/spip.php?article285>

La CGT devant la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Arles ce 11 décembre

- Actualités -

Date de mise en ligne : mercredi 12 décembre 2012

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

Pour exiger le respect de la juridiction prud'homale au sein du conseil arlésien !

Le 23 octobre l'Union Locale CGT d'Arles affirmait : « Il est grand temps que cesse la discrimination contre notre organisation syndicale, contre ses militants. La CGT du département, ses Union Locales défendent et défendront sans relâche l'institution prud'homale et les salariés qui y font appel quotidiennement. » Les manifestants s'étaient alors rendus à la Chambre de Commerce et d'Industrie, siège du Medef local, et avaient exigé un rendez-vous avec le Président de la CCI, rendez-vous qui, malgré les relances, n'avait jamais abouti.

La CGT, ses militants et les Conseillers prud'hommes ont donc décidé de « passer à une étape supérieure pour obtenir la rencontre avec le Medef local. » C'était le 11 décembre 2012 à 11 heures, avec une occupation pacifique de la CCI.

Cette initiative collective a permis de rencontrer à 14H le Président de l'U.P du Pays d'Arles et un représentant de l'U.P 13 ; c'était l'objectif du rassemblement.

"La rencontre nous a permis d'avoir un échange sur la situation au sein du Conseil des Prud'hommes d'Arles, d'échanger sur tous les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Nous avons exprimé l'exigence que le respect de la juridiction prud'homale soit rétabli au sein du Conseil. Et que les attaques graves et répétées contre la CGT et ses Conseillers s'arrêtent. Nous avons convenu d'un commun accord qu'il fallait sortir des dysfonctionnements actuels".

Pour la CGT, s'ils persistaient, la démarche collective serait poursuivie.

Déclaration de l'Union Locale pour le rassemblement devant la CCI (cliquez sur le fichier joint)

[Déclaration UL CGT Arles 11.12.12 - PDF - 180.2 ko] **Déclaration UL CGT Arles 11.12.12**

[Voir les photos :](#)